

Session Plénière du 15/11/2020

RAPPORT N°20.03.06 – Plan régional mobilités vélo

Amendement du Groupe Rassemblement National

Contexte

La sécurisation des pistes cyclables est un élément fondamental pour assurer le développement des déplacements à vélo. De nombreux témoignages de cyclistes nous informent à quel point partager la même route peut s'avérer dangereux. Ils sont nombreux à s'équiper de caméras embarquées pour dénoncer les conditions difficiles et les risques qu'ils encourent au quotidien.

Motivations

Ainsi, les bandes cyclables constituées uniquement d'un marquage au sol sur la chaussée, potentiellement chevauchées par des voitures, constituent un risque important pour la sécurité des cyclistes, et représentent donc un frein au développement de cette pratique pour les trajets du quotidien.

Pour encourager les collectivités à s'engager toujours plus dans la sécurisation des voies cyclables, nous proposons que les subventions régionales soient conditionnées à la réalisation de pistes cyclables séparées de la circulation automobile.

Modifications

Page 7, Orientation 2, il est proposé d'ajouter (en gras) :

On l'a vu, les crédits de la Région ne sont pas assez sollicités par nos partenaires. La région triplera son niveau d'intervention en faveur du vélo du quotidien, pour qu'il passe à 3 M€/an et soit ainsi équivalent à celui du cyclotourisme. Pour que ces sommes soient réellement utilisées par les territoires, la Région encadrera la place de ces crédits au sein des CRST. La Région soutiendra ainsi la création ou la restructuration de 500 km de voies cyclables sur la prochaine génération de contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST).

Les subventions accordées aux collectivités territoriales seront conditionnées à la réalisation de pistes cyclables dédiées, séparées de la circulation automobile afin de garantir un niveau protection maximal pour les cyclistes.

En complément, la présentation de la stratégie régionale est aussi l'occasion de rappeler que la Région accompagne les partenaires associatifs qui oeuvrent dans le domaine du vélo. Deux associations en bénéficient déjà aujourd'hui, mais toutes les associations vélo sont susceptibles de bénéficier du dispositif Cap Asso ou d'A vos ID, et sont incitées à se saisir beaucoup plus de ces possibilités de financement.